

Analyses 2011



**Bientôt un Traité international sur le
commerce des armes ?**

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Bientôt un Traité international sur le commerce des armes ?

Quelques jours après la mort de Kadhafi en Libye et donc la libération totale du pays, il est temps de nous interroger sur une des raisons ayant permis le maintien pendant tant d'années de ces régimes sanguinaires : la vente d'armes. Nous pouvons donc nous poser la question de la nécessité de mieux réguler ce commerce.

Le 20 octobre 2011, [Amnesty International](#) publiait un rapport édifiant sur le commerce des armes vers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. L'on apprend ainsi que de nombreux pays comme les Etats-Unis, la Russie et même la Belgique ont fourni en 2009 l'arsenal de nombreuses dictatures de ces régions.

En 2011, ces armes se sont retournées contre les populations au Bahreïn, Egypte, Libye, Yémen, Syrie. Afin d'éviter de telles exactions contrevenant aux règles les plus élémentaires des Droits de l'Homme, de nombreuses organisations de la société civile plaident activement pour l'adoption d'un Traité international sur le commerce des armes.

L'idée de l'établissement d'une telle régulation est apparue dès 1995 à l'initiative des dirigeants du Costa Rica¹, et a depuis fait son chemin. Sous la pression de nombreuses [campagnes internationales](#), les Nations Unies ont pris le dossier à bras-le-corps en 2006 et ont ainsi entamé un long processus visant à l'adopter. Après de nombreuses discussions préparatoires et des foires d'empoignes entre grandes puissances craignant de voir disparaître un commerce très lucratif, le bout du tunnel approche. La signature est prévue en juillet 2012.

De nombreuses règles visant à réglementer ce commerce existent déjà. Alors pourquoi vouloir créer un nouvel instrument international qui risquerait de tout embrouiller ? *« Parce que ces législations se limitent à certaines régions du monde, comme l'Afrique de l'Ouest et l'Europe. Notre monde globalisé a besoin de règles communes sur ce sujet »*, nous indique Virginie Moreau, du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité ([GRIP](#)). Et d'ajouter à son plaidoyer : *« de plus, les normes sont soit inexistantes, lacunaires ou alors mal appliquées »*. Soulignons également que le fossé entre les discours et la pratique de nos dirigeants est bien trop large. Un Traité permettrait de mettre tout le monde d'accord et offrirait ainsi un instrument puissant posant les jalons en faveur de la paix dans le monde.

Mais pourquoi a-t-on rencontré tant de résistances à son adoption de la part des grands pays comme les Etats-Unis, la Russie, la Chine, censés pourtant être les garants de la sécurité internationale ? *« Ils avaient peur d'être obligés de diminuer leur volume d'exportation. Or, il s'agit bien de mieux contrôler et donc de légaliser davantage cette activité »*, précise Virginie Moreau. De son côté, l'Union européenne, forte de sa position commune réglementant le commerce des armes, se pose en soutien de choix à la signature de ce Traité.

Si ce projet de Traité n'éradiquera pas le commerce des armes, il aura néanmoins le mérite d'imprimer un grand pas en avant vers davantage de prise en compte des Droits de l'Homme dans cette activité. Il y a donc de nombreuses améliorations que l'on pourrait apporter à cette initiative. Par exemple, établir une interdiction explicite de transférer des armes à des acteurs non-étatiques ou encore obliger les Etats à faire preuve de davantage de transparence en publiant des rapports nationaux les plus détaillés possibles. Il conviendrait également de contrôler toutes les étapes d'un transfert d'armes : du producteur au destinataire final de la

¹ Ce pays est connu pour ses positions pacifistes sur la scène internationale mais également pour être un des seuls pays au monde à ne pas disposer d'armée.

livraison. Faute de volonté et surtout de moyens, ces propositions sont loin de faire l'unanimité.

Une dernière recommandation nous apparaît primordiale à apporter au débat : la nécessité de réguler les activités de courtage afin de lutter contre les commerçants illicites. Si les Nations Unies ne prévoient pas d'aborder cette question dans le Traité, il est plutôt inquiétant de voir qu'aucune institution politique dans le monde ne se sent compétente. Au niveau européen, nulle trace d'une telle réglementation. En Belgique, les Gouvernements fédéraux et régionaux se renvoient la balle. Pourtant, nous pourrions tout à fait réglementer ces activités basées et se déroulant sur notre territoire national. Lors d'une table ronde organisée au Sénat le 28 septembre 2011 à l'occasion de la [Semaine de la Paix](#), nous avons interpellé des parlementaires fédéraux et régionaux sur la thématique du courtage. Touchés par la problématique, ils nous ont promis d'interpeller leur gouvernement respectif. Ils ont également promis de peser de tout leur poids sur la question de la transparence. Actuellement, les Gouvernements régionaux et fédéraux sont plutôt frileux à publier avec précision les détails de nos exportations d'armes. L'accès aux citoyens de ces données pose également question. Même nos parlementaires disposent de conditions d'accès à ces documents pour le moins précaires ! Pourtant, ce contrôle démocratique constitue bien une obligation et y contrevenir est extrêmement préoccupant.

En Belgique, nous disposons de quatre entités délivrant des licences d'exportation (les trois régions et le fédéral). C'est beaucoup trop, et nous ne pouvons que constater l'incohérence qui en découle. La Belgique soutient activement la mise en place du Traité international sur le commerce des armes. Il est donc curieux de voir que la Région wallonne, qui représente 2/3 du volume de vente de notre pays, continue à vendre des armes à des régimes plus que douteux où les Droits de l'Homme sont bafoués constamment. Cette dernière doit absolument revoir son processus d'octroi de licence de ventes d'armes afin de mettre les Droits de l'Homme et donc l'éthique en avant, reléguant ainsi les considérations commerciales au second plan².

Nos communes ne sont pas en reste. Les associations organisatrices de la Semaine de la Paix leur ont fait parvenir un courrier en septembre 2011 pour leur demander de s'engager à ne plus revendre les armes mises au rebut par leurs forces de police. Une circulaire du Ministère de l'intérieur stipule qu'il est possible de les détruire, ce qui annihilerait toute source de danger pour autrui. Si cette action constituerait une rentrée financière en moins pour ces institutions déjà mal en point, elle aurait le mérite de montrer qu'il est possible d'agir localement pour parvenir à une paix globale. Les citoyens ont été également invités à [envoyer eux-mêmes ce courrier](#) afin de faire pression sur leurs élus. Signe que nous pouvons tous agir, même si cette problématique semble souvent très éloignée des capacités d'action du citoyen lambda.

Nous nous donnons donc rendez-vous en [juillet 2012](#), où pendant un mois les dirigeants du monde entier décideront des derniers détails pour enfin aboutir à l'adoption du Traité international sur le commerce des armes. Cette activité se trouve face à de nombreux défis, dans un monde globalisé et interdépendant où les acteurs privés prennent de plus en plus d'importance. Les enjeux géopolitiques sont légion et rentrent en contradiction avec des conséquences aux graves coûts humains en termes de développement et de sécurité.

² Lire à ce sujet : Peut-on s'opposer à une loi sur l'exportation des armes légères ? sur <http://www.justicepaix.be/?article434>

Sommes-nous en route pour un monde plus pacifié ? Ce processus permettra-t-il d'impulser davantage de dynamiques nationales visant à réguler ce commerce ? Gageons donc que nos représentants politiques belges, parlementaires, Gouvernements, communes, profiteront de cet évènement afin de montrer plus de cohérence avec les engagements internationaux de notre pays. Nous nous devons de trouver un juste équilibre entre éthique et commerce !

Car ce Traité adopté, il appartiendra encore aux Etats signataires de le mettre en œuvre. Il faudra mettre fin à la culture du secret entourant ce commerce et allouer plus de capacités humaines afin de mettre en place les réglementations qui en découleront. Un exemple éclairant peut être apporté sur ce dernier point. La Belgique nous répond à chaque fois qu'il est impossible pour ses ambassades de vérifier que les livraisons d'armes venant de notre pays ne sont pas, une fois arrivées dans le pays de destination, ré-envoyées vers d'autres acteurs. « Pas le temps, ni les moyens humains ! », nous disent nos autorités ! Il est temps de prendre ses responsabilités...

Santiago Fischer
Commission Justice et Paix Belgique francophone
www.justicepaix.be
Octobre 2011